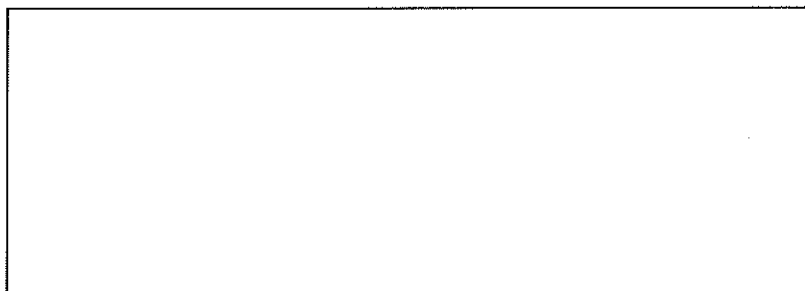


Province de Namur

Profondeville, le

Arrondissement de Namur

COMMUNE DE PROFONDEVILLE



**Agent traitant : Laurent Pierret**

**Téléphone : 081/42.02.35 – Fax : 081/41.34.46**

**Mail : laurent.pierret@commune-profondeville.be**

DECLARATION CONCERNANT LES ECRITS PUBLICITAIRES NON ADRESSES.

Afin d'éviter la taxation d'office, pourriez-vous compléter, signer et nous renvoyer la présente déclaration, préalablement à la distribution ou, à défaut, dans les 15 jours au plus tard de la date d'envoi de la présente, à l'Administration Communale de Profondeville, chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville.

Une seule déclaration peut être transmise suivant votre planning de distribution prévu pour l'année 2016.

S'il n'y a qu'une distribution partielle, veuillez cocher les communes concernées.

NOM ET ADRESSE DE .....

L'EDITEUR RESPONSABLE : .....

T.V.A. DE L'EDITEUR RESPONSABLE : .....

SEMAINE DE DISTRIBUTION : n° ..... du ..... au .....

NOMBRE D'EXEMPLAIRES : .....

COMMUNES DE DISTRIBUTION :

TAUX D'APPLICATION :

Arbre :	219	boîtes	La taxe est fixée en fonction du poids :	
Bois-de-Villers	1.275	boîtes	0,010 €	jusqu'à 10 grammes inclus
Lesve :	901	boîtes	0,029 €	+ de 10 grammes à 40 grammes inclus
Lustin :	744	boîtes	0,044 €	+ de 40 grammes à 225 grammes inclus
Profondeville :	1.328	boîtes	0,080 €	+ de 225 grammes
Rivière :	206	boîtes	0,006 €	pour la presse régionale gratuite
<b>TOTAL :</b>	<b>4.673</b>	<b>boîtes</b>		

Fait à ..... le ..... Signature du déclarant,